



AFRITAC Centre

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL – FMI  
CENTRE RÉGIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

*Renforcer les capacités macroéconomiques de l'Afrique centrale*



## **Le budget programme et les recettes affectées dans le budget de l'Etat en République Démocratique du Congo**

Conformément au programme d'activités d'AFRITAC CENTRE, une mission d'assistance technique a eu lieu à Kinshasa en République démocratique du Congo, du 1<sup>er</sup> au 12 août 2017. Il s'agit d'un appui aux autorités congolaises dans la mise en œuvre des réformes induites par la loi relative aux finances publiques en vigueur.

La loi numéro 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux lois de finances en République démocratique du Congo introduit de nombreuses innovations dans la gestion des finances publiques. Ces innovations portent entre autres sur la budgétisation par programme, la redéfinition des budgets annexes et l'instauration des comptes spéciaux, l'unité de caisse et l'unité de trésorerie.

La présente mission s'est focalisée sur lesdites innovations avec les objectifs suivants :

- Appuyer les autorités pour la consolidation des maquettes de budget de programme,
- Elaborer un plan d'action aligné sur les dispositions de la loi en ce qui concerne le budget programme,
- Examiner la situation des affectations sous la forme de budgets annexes ou de comptes d'affectation spéciale.

Au cours de la mission les tâches ci-dessous ont été réalisées :

- Evaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations des missions antérieures ;
- Evaluation de l'état de mise en œuvre du chronogramme de réalisation des Projets annuels de performances pour les ministères restants ;
- Préparation d'une synthèse sur les maquettes, la méthodologie utilisée pour leur confection et les résultats obtenus ;
- Analyse de la situation des budgets annexes et des comptes d'affectation.

A la suite des travaux de la mission un plan d'action à court et moyen termes assorti d'un chronogramme pour la mise en place du budget programme a été validé au plan technique. Les travaux ont permis de consolider les maquettes de programme réalisées lors des missions antérieures dans une base de données informatiques et de rendre disponible tous les états analytiques croisés basés sur la présentation du budget sous la forme du budget programme. Des orientations ont été données sur la prise en charge des recettes affectées dans la loi de finances.